

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALIENOR ACTIONS FLEXIBLE (PEA) - FR0010701540

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif

ALIENOR ACTIONS FLEXIBLE (PEA) est un OPCVM actions, qui a pour objectif de rechercher une performance supérieure à l'indice Eurostoxx 50 sur la durée de placement recommandée, par la gestion active d'un portefeuille d'actions (ou titres assimilés éligibles au PEA) principalement européennes. Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Stratégie

La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner des sociétés des pays de l'Union Européenne – avec une priorité donnée aux sociétés françaises – après une analyse fondamentale de celles-ci. Le FCP est composé d'actions de sociétés qui répondent aux critères de valorisation et de sélection de l'équipe de gestion. La pondération des sociétés au sein du FCP dépend du degré de conviction sur la société.

Pour cela, le fonds sera exposé à hauteur de 0% minimum et jusqu'à 140% en actions.

Le fonds est investi :

- principalement (au minimum 75%) dans des actions de sociétés cotées ayant leur siège social dans l'Union Européenne.
- de 0% à 25% en titres de créances négociables (TCN), obligations et bons à moyen terme négociables. Les produits de taux et OPC de produits de taux spéculatifs (plus risqués) ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du fonds.
- en parts ou actions d'OPC français ou étrangers dans la limite de 10% de son actif net.
- sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré

- dans la limite d'une fois l'actif pour couvrir et/ou exposer le portefeuille.

Au total, les fourchettes d'exposition du fonds (tenant compte de l'ensemble des titres et dérivés détenus) seront donc les suivantes :

- actions de sociétés cotées ayant leur siège social dans des pays de l'Union Européenne : de 0 à 140%
- monétaire et titres de créance des pays de l'Union Européenne (dette publique et privée) : de 0% à 100%
- autres valeurs cotées hors pays de l'Union Européenne (y compris pays émergents limités à 10%) : de 0% à 25%
- change (le fonds pourra être exposé à un risque de change résiduel) : de 0 à 10%

Conditions de souscription rachat :

Les investisseurs ont la faculté d'obtenir le remboursement de leurs parts sur demande, chaque jour d'ouverture de la Bourse. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire tous les jours d'ouverture de la Bourse de Paris jusqu'à 17h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (VL quotidienne). Les parts ne sont pas décimalisées. Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés après la date de souscription ou de rachat.

Le fonds capitalise ses revenus.

Recommandations : La durée de placement recommandée est de 5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la durée de placement recommandée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce fonds pourra évoluer dans le temps, la catégorie de risque la plus ne signifie pas sans

Pourquoi l'OPCVM est-il classé « 5 » ?

Le niveau de risque du FCP reflète essentiellement le risque de son indicateur de référence. Le FCP est investi principalement en actions, avec des positions complémentaires en titres de créances dont des titres spéculatifs qui présentent un risque de perte en capital plus élevé, en parts d'OPC, en indices d'énergie ou matières premières, en devises.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : tout ou partie du FCP peut être investi en créances privées ou publiques. En cas d'évènement de crédit (par exemple écartement significatif de la marge de rémunération d'un émetteur par rapport à une obligation d'Etat de même maturité), de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations par exemple la baisse de leur notation), la valeur des actifs dans lesquels est investi le FCP pourra baisser. Une part de ces créances peut être spéculative, donc plus risquée.

Risque lié aux produits dérivés : le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif pour s'exposer de façon directionnelle ou en spreads (écart) sur les marchés de taux, d'indices boursiers, de change ou de « commodities » (énergie, matières premières), ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels les fonds sont investis.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

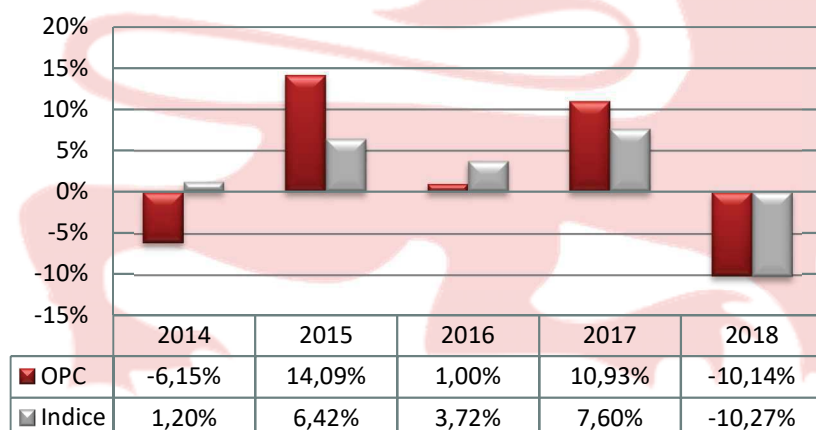
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/ avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.18% TTC
<i>Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà de l'indicateur de référence

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.alienorcapital.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les frais courants, frais d'intermédiation ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus. La performance de l'OPCVM et celle de l'indice sont calculées chaque année avec les dividendes et coupons réinvestis.

La devise de comptabilité est l'Euro. L'OPCVM a été créé le 19/02/2009

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par le CECEI, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.alienorcapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille :

ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2018 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPCVM, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

La responsabilité d'ALIENOR CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 23/04/2019.